

Dr. Mervette GUERROUI

Niveau : Licence I, Premier semestre

Matière : Culture et civilisation de la langue

Cours IV : Histoire de la civilisation française (SUITE)

Plan du cours :

- V. La Renaissance
- VI. Le XVII^{ème} siècle

Bibliographie :

- Cours du Professeur M.Azizi Mohamed Lahbib, Histoire de France : L'Histoire de France de la Gaule à la cinquième République, INSTITUT SUPERIEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION CONTINUE, Département de Français Semestre : Mars 2005 - Septembre 2005
- LECOURT, Dominique, et al, *Aux sources de la culture française*, La Découverte, 1997.
- RUMLEANSCHI, Mihail, *La civilisation française*, Bălți, 2004.

V. La Renaissance :

Née en Italie au début du XIV^e siècle, la Renaissance accomplit un retour aux formes de l'Antiquité. En France, si l'influence de la Renaissance italienne est déjà perceptible au XV^e siècle, elle reste circonscrite géographiquement (Provence, Avignon) et socialement (une partie de l'élite) avant de s'épanouir après 1546. La diffusion des idées humanistes de la Renaissance est favorisée par le développement de l'imprimerie et la création par François I^{er}, en 1530, du Collège des lecteurs royaux et de la Bibliothèque royale. Le roi fait également adopter le français comme langue nationale. Les grands écrivains s'expriment en français : Rabelais, Ronsard, du Bellay (auteur du *Défense et Illustration de la langue française*), Montaigne ou encore J. Bodin, théoricien de l'absolutisme en cette fin du XVI^e siècle où la pensée politique est florissante. La phase suivante de la Renaissance s'épanouit sous Henri II.

La Renaissance est un vaste mouvement culturel, un essor intellectuel provoqué par le retour aux idées et à l'art antiques gréco-latins. En fait, on abandonne explicitement les valeurs médiévales, liées à la féodalité, et on tente de faire renaître les valeurs de l'Antiquité dans la civilisation européenne. Les hommes de la Renaissance ont une ferme volonté de faire revivre la culture antique sous tous ses aspects – avant tout par

l'art, puisque l'aspect artistique est perçu comme un moteur de progrès pour l'humanité –, ce qui se traduit surtout par un retour aux canons artistiques et aux thèmes gréco-latins. L'homme a une conscience aiguë et nouvelle du rapport que l'art entretient avec son époque et celles qui l'ont précédée, c'est pourquoi la production artistique est au centre de cette « résurrection ».

Les hommes de la Renaissance, pour la première fois de l'histoire, ont parfaitement conscience d'appartenir à une époque historique particulière, en rupture avec le Moyen Âge, mais héritière directe de l'Antiquité. De cette prise de conscience naît un enthousiasme nouveau pour la redécouverte des anciens savoirs et leur confrontation avec les récentes découvertes scientifiques. En fait, depuis des siècles, l'Église est le maître à penser de l'Europe et elle va résister à ces nouvelles idées. Le procès de Galilée est sans doute l'épisode le plus célèbre de cette opposition. En effet, l'Église sent son autorité, sa puissance menacée par ces remises en cause de sa Vérité.

Le XVI^{ème} siècle est aussi le siècle de l'humanisme. L'esprit de l'homme de la Renaissance est caractérisé par un fort désir d'intériorité. En effet, fort de sa « nouvelle vie » qui ne tourne plus autour de ses relations avec son seigneur, l'homme se découvre comme une personne. Plus encore, il se découvre comme une personne digne d'intérêt : ce n'est plus Dieu, mais l'homme qui est au centre des réflexions des savants. Et cet homme a un nouveau rapport au monde : il a un nouvel appétit de vivre, il refuse une vie abstraite et théorique et souhaite expérimenter. Ce n'est probablement pas étranger à ce fait si la Renaissance est le début de l'ère des grandes découvertes, si on y invente l'imprimerie (Gutenberg est le premier à penser à mécaniser l'impression), entre autres.

VI. Le XVII^{ème} siècle : l'âge classique

Au XVII^e siècle le sacre continue à conférer au roi un prestige unique, issu à la fois de la tradition du Bas-Empire romain de celle des royautes barbares et de l'héritage carolingien. Désobéir au roi n'est donc pas un crime mais un péché mortel. La religion catholique (l'Eglise) est garante de l'Etat aussi bien que de l'ordre établi. Si le roi est soumis à Dieu il ne l'est pas à l'Eglise. Depuis 1516 c'est lui qui choisit évêques et abbés de son royaume et l'Eglise de France dépend du roi avant de dépendre du pape et soutient Louis XIV même dans ses conflits avec Rome. Toutefois le roi, lors du sacre, prête serment de combattre l'hérésie.

Le roi est la loi et lui seul peut l'édicter. Les ordonnances et les édits pour être exécutés sont enregistrés par le parlement de Paris. Sous le règne de Louis XIV le parlement de Paris devient un simple organe d'approbation des décisions royales ; il perd le droit de remontrance de 1673 à 1715.

La monarchie absolue telle que le conçoit Louis XIV implique que le souverain soit seul maître de l'exécutif. Il désigne ceux qu'il appelle à l'assister et à émettre des avis qu'il lui est loisible de ne pas suivre.

Le cardinal Richelieu, évêque et député en 1614. Appuyé par le parlement et les officiers du royaume, bénéficiant de la confiance du roi, renforce l'instrument du pouvoir royal. Il développe le rôle des

commissaires et fait recours à la violence pour réduire l'autorité des seigneurs locaux. Pour les besoins de la guerre, il alourdit l'impôt royal et met la force armée au service de la politique financière royale. Un règlement de 1642 place dans la main des intendants le contrôle des tribunaux ordinaires et ceux de la perception des impôts cette politique se heurte à la résistance de la noblesse qui brise la fermeté du cardinal ministre.

Sur le plan économique l'absolutisme royal se traduit par un dirigisme reposant sur un système protectionniste mis en œuvre par Jean baptiste Colbert (1619-1683) qui initié par le grand ministre Mazarin, nommé par Louis XIV sur intendant des finances en 1661. Le programme économique de Colbert cherchait à stimuler les entreprises, moderniser la production augmenter les ressources fiscales de la caisse de l'Etat et consolider le rayonnement mondial de la France.

Le XVIIe siècle marqué par l'installation des Etats nationaux et des économies nationales partout en Europe fut propice aux déclenchements des conflits et luttes en Europe. Louis XIV pour exprimer cette nouvelle conjoncture européenne, écrivait dans ses mémoires que "s'agrandir est la plus digne et la plus agréable occupation des souverains".

L'armée française devint sous Louis XIV la première armée européenne, dotée de nouveaux matériels produits en France et de 300.000 hommes elle permit au roi de mener une politique extérieure agressive. Le premier affrontement eut lieu avec l'Espagne en 1688 et se termina par la victoire française et par l'annexion de la région des Flandres et de ses principales villes (Lille, Douai...).

La France dut faire face aux puissances navales britanniques et hollandaises. L'armée française subit en 1713 et après douze ans de conflit contre l'Angleterre une profonde défaite qui affecta ses positions en Europe et en Amérique et même en Méditerranée. Mais la politique de Louis XIV avait permis l'agrandissement du Territoire (Lille, Strasbourg, Besançon).